



**MINISTRE DU COMMERCE,
DE L'ARTISANAT
ET DE LA PROMOTION DES PME**

COMMUNIQUE

REPORT DE LA DATE DE CLOTURE DE LA PREMIERE PERIODE DES VENTES SOLDES

En vue de permettre aux commerçants et à la population de réaliser de bonnes affaires dans cette période de festivités pascales, Monsieur Souleymane DIARRASSOUBA, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, a le plaisir d'informer les opérateurs économiques et les consommateurs que la date de clôture de la première période légale des ventes en soldes, initialement prévue pour le samedi 31 mars 2018, est exceptionnellement reportée au lundi 02 avril 2018.

Par ailleurs, le Ministre invite les commerçants au respect scrupuleux des dispositions du décret n°2013-167 du 06 mars 2013, portant organisation des ventes soldes et autres formes de ventes équivalentes.

Pour toute autre information complémentaire veuillez appeler au 20 21 29 40 47 ou 20 21 40 57.